

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 7 avril 2022 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier par intérim, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-01

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal du lundi 7 mars 2022 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
 - 7.4 Amendement budgétaire dans le cadre de la location de deux nouveaux camions
8. **Administration et affaires courantes**
 - 8.1 Autorisation de destruction des documents tels que présentés par l'archiviste Michel Hamel
 - 8.2 Infotech - Achat d'une banque d'heures
 - 8.3 Autorisation pour le troisième versement relié à l'entente avec Cooptel

- 8.4 Constitution des comités et leur composition
- 8.5 Incendie de résidence – 272, chemin Barr – Monsieur Guillaume Blanc
- 8.6 Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération des municipalités et à un contrat d'assurance collective
- 8.7 Entente intermunicipale des loisirs – Décision concernant les heures de glace pour le hockey mineur et le Club de patinage artistique pour l'année 2022
- 8.8 Acceptation du paiement final : Construction Alain Morin Inc.
- 8.9 Domtar – Avis de conformité
- 8.10 Autorisation à la trésorière adjointe Madame Suzanne Boucher
- 8.11 Inscription pour Monsieur Martin Lessard comme membre auprès de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ)

9. Développement local et régional

- 9.1 Journée de l'arbre et compost

10. Urbanisme

- 10.1 Mainlevée totale pour Les Investissements Capital IV Inc.
- 10.2 Demande d'appui pour une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) – 442A, Route 243

11. Voirie

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-02

Adoption du procès-verbal du lundi 7 mars 2022 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance du 7 mars 2022 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-03

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 149 386,00 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 104 249,05 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 550 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 292 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-06

Amendement budgétaire dans le cadre de la location de deux nouveaux camions

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland désire procéder à un amendement budgétaire pour fins d'équilibre budgétaire;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland a procédé à la location de deux camions de type pickup et à la création d'un nouveau poste budgétaire à cette fin;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland a mis en vente ses anciens camions, soit un Ford F550 de l'année 2008 et un Ford F150 aussi de l'année 2008;

POUR CES MOTIFS,

Il est

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de la municipalité du Canton de Cleveland autorise l'amendement budgétaire suivant :

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE

Des postes budgétaires :

02-320-25-525

Unité 8 – Camion Ford F-550 2008 4 000\$

02-320-25-527

Unité 10 – Camion Ford F150 – 2008 4 000\$

Vers le poste budgétaire :
02-320-00-515
Location – Camions 8 000\$

QUE le fruit de la vente des deux anciens camions de la municipalité soit versé dans le nouveau poste budgétaire 02-320-00-515.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-07

Autorisation de destruction des documents tels que présentés par l'archiviste Michel Hamel

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette même Loi lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même Loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du *Code municipal du Québec*, stipule que le greffier-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPROUVER la liste de destruction des archives telle que préparée par monsieur Michel Hamel, archiviste et datée du 2022-03-09;

D'AUTORISER la direction générale de la municipalité du Canton de Cleveland à procéder à la destruction desdits documents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-08

Infotech – Achat d'une banque d'heures

CONSIDÉRANT les besoins en service comptable de la municipalité;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à l'achat d'une banque de 26 heures, sans date d'expiration, chez Infotech pour le service comptable et la formation, au coût de 1 960 \$, plus taxes;

D'AUTORISER le directeur général par intérim et le maire à signer tout document relatif au dossier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-09

Autorisation pour le troisième versement relié à l'entente avec Cooptel

CONSIDÉRANT le protocole d'entente d'aide financière pour le déploiement de la fibre optique à domicile (FTTH) dans la municipalité du Canton de Cleveland, signé le 24 février 2020;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le troisième versement de la contribution financière en référence à l'entente signée le 24 février 2020 (article 11) avec la coopérative de télécommunication Cooptel;

D'ACCEPTER le montant de 13 500 \$ pour paiement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-10

Constitution des comités et leur composition

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER la création des comités suivants et de nommer les membres tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE
M. Fernand Leclerc
M. Daniel Braun
M. Herman Herbers
Direction générale
(Membre suppléant: Mme Sylvie Giroux
VOIRIE
Éric Lavoie – Directeur de la voirie
M. Charles Brochu
M. Fernand Leclerc
M. Herman Herbers
Direction générale
ADMINISTRATION
Mme Sylvie Giroux
M. Daniel Braun
M. Herman Herbers
Direction générale
LOISIRS
Coordonnateur ou coordonnatrice des loisirs
Mme Audrey Mailhot
M. Francis Malenfant
Mme Sylvie Giroux
Mme Francesca Lebrasseur
M. Herman Herbers
Direction générale

SOCIAUX ÉCONOMIQUES ET BIBLIOTHÈQUE
Mme Sylvie Giroux
Mme Audrey Mailhot
M. Herman Herbers
Direction générale
LOISIRS INTERMUNICIPAUX
M. Francis Malenfant
M. Daniel Braun
M. Herman Herbers
Direction générale

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-11

Incendie de résidence – 272, chemin Barr – Monsieur Guillaume Blanc

CONSIDÉRANT l'incendie qui a eu lieu le 17 mars 2022 à la propriété du 272, chemin Barr;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est considérée une perte totale;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER un don au montant de 500 \$ à Monsieur Guillaume Blanc pour l'incendie de sa résidence;

QUE cette dépense non prévue au budget 2022 soit puisée dans le poste « Dons-Divers 2022 ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-12

Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération des municipalités et à un contrat d'assurance collective

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité,

une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés au Programme et soit régie par le Contrat en date du 1 juin 2022;

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclu par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland donne le pouvoir à son directeur général par intérim d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire-conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme

d'actuaire-conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert-conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-13

Entente intermunicipale des loisirs – Décision concernant les heures de glace pour le Hockey mineur et le Club de patinage artistique pour l'année 2022

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale sur la gestion des services de loisirs entre les municipalités de Cleveland, Richmond et Melbourne;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de l'Association du Hockey mineur de Richmond;

CONSIDÉRANT la proposition du directeur du service récréatif d'augmenter le nombre d'heures créditées à l'Association du Hockey mineur de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle formule d'augmentation du nombre d'heures de glaces données en crédit doit inclure le Club de patinage artistique Les Tourbillons;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du nombre d'heures créditées a pour but de permettre à ces deux organismes à but non lucratif d'offrir un service sportif qui demeure accessible à nos citoyens et aussi de soutenir les bénévoles qui s'impliquent auprès des jeunes;

POUR CES MOTIFS,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la proposition du directeur du service récréatif suivant :

- Augmentation du nombre d'heures créditées pour 2022 pour l'Association du Hockey mineur de Richmond jusqu'à un maximum de 265 heures;
- Augmentation du nombre d'heures créditées pour 2022 pour le Club de patinage artistique Les Tourbillons jusqu'à un maximum de 200 heures;

- Le manque à gagner de 31 970,25 \$ (au maximum) soit reparti entre les municipalités participantes, et ce, au prorata du nombre d'inscriptions par municipalité.

QU' un registre des heures utilisées par le hockey mineur et le Club de patinage artistique soit produit et signé par les deux organisations et ensuite transmis à la municipalité à la fin de l'année.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-14

Acceptation du paiement final : Construction Alain Morin Inc.

CONSIDÉRANT QUE les travaux du garage municipal et de réaménagements sont terminés depuis l'été dernier;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la présente demande est payable à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE la retenue de 1% à payer équivaut à la somme de 3 633.74 \$ plus taxes applicables :

Montant des travaux exécutés à ce jour	363 374.34 \$
Montant de la retenue contractuelle (1%)	<u>(3 633.74 \$)</u>
Total payé à ce jour	359 740.60 \$
Montant de la présente demande	<u>3 633.74 \$</u>

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte la demande de paiement final de Construction Alain Morin Inc.;

QUE la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à procéder au paiement final de 4 177,90 \$ taxes incluses auprès de l'entreprise Construction Alain Morin Inc.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-15

Domtar – Avis de conformité

ATTENDU QUE la compagnie Domtar Inc. nous a expédié une demande d'avis sur la conformité à la réglementation municipale d'une demande d'autorisation de récolte présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE cette demande affecte le lot 5 535 708 ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE RECOMMANDER à la CPTAQ d'accueillir la demande de la compagnie Domtar Inc. étant donné que cette dernière est conforme à la réglementation municipale applicable;

DE PERMETTRE à la compagnie Domtar Inc. d'effectuer des récoltes forestières, selon les modalités décrites, sur le lot visé sur le territoire de la Municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-16

Autorisation à la trésorière adjointe Madame Suzanne Boucher

CONSIDÉRANT QUE Madame Suzanne Boucher est la trésorière adjointe de la municipalité du Canton de Cleveland (NEQ : 881 342 5186) et qu'à ce titre, elle doit obtenir les autorisations nécessaires;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE Madame Suzanne Boucher, trésorière adjointe, de la municipalité du Canton de Cleveland, soit autorisée :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUQ – Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

EN CONSÉQUENCE, les administrateurs de la société apposent leurs signatures relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-17

Inscription pour Monsieur Martin Lessard comme membre auprès de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ)

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland autorise le paiement de la cotisation

annuelle 2022 auprès de l'Ordre professionnel des Urbanistes du Québec (OUQ) de 630 \$ plus les taxes applicables de Monsieur Martin Lessard.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-18

Journée de l'arbre et compost

- CONSIDÉRANT** la volonté du conseil d'offrir ce service aux citoyens de la municipalité;
- CONSIDÉRANT** le besoin d'environ 1 000 arbres;
- CONSIDÉRANT** le succès de l'évènement lors des éditions précédentes;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la direction générale à procéder à la commande d'arbres auprès de l'Association forestière du sud du Québec (AFSQ) et que ces arbres soient redistribués aux citoyens de la municipalité le 21 mai 2022 de 9h à midi;

D'AUTORISER le directeur général / greffier-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la municipalité les documents et à engager les fonds nécessaires à la réalisation du projet;

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-19

Mainlevée totale pour Les Investissements Capital IV Inc.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland, en sa qualité de créancier, accorde mainlevée totale pure et simple de l'inscription de tous les droits hypothécaires et droit de résolution (*le cas échéant*), résultant de l'acte suivant :

- Acte d'hypothèque par le Canton de Cleveland à Les Investissements Capital IV Inc., reçu devant Me France NADEAU, notaire, le 5 juillet 2017, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richmond, sous le numéro 23 219 089.

D'AUTORISER le directeur général / greffier trésorier par intérim M. Martin Lessard et le maire M. Herman Herbers, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents aux fins de la réalisation de la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-20

Demande d'appui pour une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) – 442A, Route 243

- ATTENDU QU'** une recommandation a été émise par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 30 août 2021 à l'effet de ne pas recommander aux membres du conseil de la municipalité d'appuyer la demande de Monsieur Petit, considérant qu'il n'y a aucun préjudice sérieux qui nécessite l'appui de la présente demande et que l'appui de la demande créerait un effet d'entraînement pour des demandes semblables auprès d'autres résidents de la municipalité du Canton de Cleveland dans une situation semblable ;
- ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland a résolu en date du 7 septembre 2021 que le CCU rencontre M. Petit concernant sa demande ;
- ATTENDU QUE** Monsieur Petit a rencontré le CCU le 7 octobre 2021 à 19h14 ;
- ATTENDU QUE** Monsieur Petit a appuyé sa demande sur le fait que son chemin d'accès bénéficie d'un droit de passage auprès de la ville de Richmond et que celle-ci a autorisation auprès de la CPTAQ pour ce chemin ;
- ATTENDU QUE** Monsieur Petit réitère sa demande d'appui auprès du conseil municipal du Canton de Cleveland pour sa demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'agrandir une superficie résidentielle. L'agrandissement de 1159 m² correspond à la superficie occupée par le chemin d'accès aux installations d'épuration déjà autorisée par la CPTAQ (dossier n. 087162) ;
- ATTENDU QUE** les Entreprises M.A. Petit bénéficient actuellement d'une superficie résidentielle de 5000 m² incluant le chemin d'accès ;
- ATTENDU QUE** le demandeur ne prévoit aucune installation permanente sur la nouvelle superficie demandée ;
- ATTENDU QUE** le demandeur désire faire l'installation d'une roulotte selon les dispositions de l'article 4.52 du règlement de zonage de la municipalité du Canton de Cleveland no. 446 ;
- ATTENDU QUE** l'article 4.52 du règlement de zonage no. 446 de la municipalité du Canton de Cleveland autorise un particulier (propriétaire ou locataire) à laisser installer, les fins de semaine, un seul véhicule récréatif motorisé ou non de visiteur sur son terrain déjà occupé par un bâtiment principal ;
- ATTENDU QUE** l'article 4.52 du règlement de zonage no. 446 de la municipalité du Canton de Cleveland, est également fait mention que : nonobstant les alinéas précédents, un particulier (propriétaire ou locataire) ne peut laisser installer qu'un seul véhicule récréatif motorisé ou non de visiteur sur son terrain déjà occupé par un bâtiment principal, pour une période de sept (7) jours consécutifs, entre le premier (1), mai et le trente (30) septembre de chaque année ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE NE PAS APPUYER la présente demande et que l'appui de cette demande créerait un effet d'entraînement pour des demandes semblables auprès d'autres résidents de la municipalité du Canton de Cleveland dans une situation semblable.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucun citoyen ne s'est présenté pour la période de questions.

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 4 avril 2022.

Aucune question reçue.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-21

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 19h57.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du Code municipal.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 5e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier par intérim